



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 03 septembre 2021 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire, Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND Sophie, les adjoints, Mmes Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUPPT, Marine PIAULY, Marie-Louise RENAUX, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Dominique TAURINES, conseillers.

Absents excusés : Cécile AMRANE (procuration à Sophie BIOLAND), Jérôme RIDET (procuration à Marie-Louise RENAUX), Guy VUILLEMOT (procuration à Denis BARIOD).

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00

M Bariod n'est pas arrivé

Désignation du secrétaire de séance :

Marine PIAULY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 08 juillet 2021.

Le compte-rendu du 08 juillet est approuvé à l'unanimité.

Mme Marie-Louise Renaux remarque que nous n'avons pas approuvé les comptes-rendus des conseils dédiés à l'élection des adjoints ; ceux-ci étant actés par un procès-verbal transmis en Préfecture la DGS précise qu'elle pense que ce n'est pas nécessaire de les faire approuver comme les conseils ordinaires mais qu'elle peut se renseigner.

1. FINANCES

1.1. Créances irrécouvrables budget eau :

La trésorerie nous fait part de la clôture pour insuffisance d'actif de la société Préférence Tours ce qui entraîne l'irrécouvrabilité de leur créance s'élevant à 99.84€. Une délibération doit être prise pour l'extinction de cette créance.

L'extinction de créance est approuvée à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

1.2. Demande de dégrèvement du Crédit-Agricole suite à une fuite d'eau :

La facture d'eau de novembre 2020 faisait état d'une consommation de 2051m³ totalement anormale. Une fuite d'eau située en sous-sol, non détectable facilement, a été réparée. N'étant pas un particulier le dégrèvement légal ne peut être automatiquement appliqué c'est pourquoi le conseil doit délibérer afin de décider du montant du dégrèvement à concéder.

Arrivée de M Bariod.

Le SIAVD concède un dégrèvement de 2011m³ sur les 2051m³ facturés vu qu'il n'y a pas eu de traitement des eaux usées.

La commission eau propose que la commune accorde un dégrèvement de 1051m³ soit 2739.97€.
(Mme Marie-Louise Renaux ne votant pas pour M Jérôme Ridet)

Un dégrèvement de 2739.97€ est approuvé à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

1.3. Contrats d'assurance :

Une consultation a été faite sur l'ensemble des contrats d'assurance de la commune qui est historiquement depuis des années chez le même courtier d'assurance sauf pour la part véhicules. A garanties similaires une économie de près de 20.000€ peut-être réalisée en souscrivant nos contrats auprès de la SMACL. Il est donc proposé d'arrêter l'ensemble de nos contrats actuels au 31/12/2021 et de signer avec la SMACL.

La résiliation des contrats d'assurance actuels et la signature du contrat auprès de la SMACL est approuvée à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Choix du maître d'œuvre pour travaux réseaux place du chêne :

Les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement de la Place du Chêne ont été validés par le SIAVD, il serait donc logique que nous nous engagions en même temps sur le renouvellement des réseaux eau potable qui sont également à renouveler. Nous avons reçu une proposition de maîtrise d'œuvre du Sidec pour un montant de 9688.02€ TTC pour des travaux estimés à 172800€ TTC.

M Denis Bariod informe le conseil que le SIAVD devra faire des travaux en 2022 au rond-point, des fuites sur le réseau ayant été détectées, la commune devra prévoir une intervention sur son réseau eaux pluviales en même temps (pas de chiffrage à ce jour).

Le choix du Sidec pour la maîtrise d'œuvre des travaux place du chêne est approuvé à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour information les APS pour la sécurisation des fils nus (Castors, Tronchet, Gine et rue des Sapins – trvx 407.655€ TTC reste à charge 74.802€) et Effacement (Champ d'Augeon et rue de la Garde – Trvx 125.416€ reste à charge 52.127€) ont été renvoyés au Sidec, une délibération sera à prendre pour la validation définitive.

Dans le cadre de la convention RVS (renouvellement du matériel vétuste) avec le Sidec, un choix doit être fait pour les luminaires d'éclairage public qui remplaceront progressivement l'ensemble du parc. Un type de luminaire pour les entrées de village et rues principales et un autre pour les rues adjacentes (différence de tarif de 25% entre les deux). Ces changements par une technologie LED doivent permettre de réduire la consommation de 150W à 26W en moyenne, un abaissement nocturne peut être envisagé mais pas de coupure (diminution de la durée de vie des éclairages). Ces éclairages diminuent l'impact environnemental (pollution lumineuse).

Le choix des luminaires doit intervenir rapidement, le Sidec va en installer 2 rue St Roch pour une meilleure visualisation.

M Denis Bariod demande que soit vérifié l'installation de prise sur les luminaires pour le branchement des guirlandes.

2.2. Information sur l'assujettissement à la TVA du SIAVD :

La compétence assainissement est à la TEC mais tant que la convention entre la TEC et les 2 syndicats n'est pas signée on conserve le fonctionnement et les tarifs actuels (signature devant avoir lieu prochainement). Selon les informations obtenues à ce jour c'est lors de la première facturation en 2022 que les tarifs d'assainissement changeront (votés par la TEC) et que ceux-ci seront assujettis à la TVA. Les tarifs de l'eau resteront les mêmes, sans TVA.

2.3. Mise à niveau réseau informatique :

La Sidecbox que nous avons est en fin de vie. Une analyse est en cours pour la remise à niveau de notre réseau informatique, en résumé les deux options sont : soit la mise en place d'un serveur (pouvant permettre le télétravail et l'accès aux données que l'on souhaite depuis tous les postes, avec accès protégé), soit la mise en place d'un matériel similaire à la Sidecbox (genre NAS) qui offrira les mêmes possibilités qu'aujourd'hui (pas de télétravail optimisé). Dans les deux cas le système de sauvegarde devra être revu et

optimisé et la recherche d'un prestataire qui pourra mieux nous aider dans la gestion de notre réseau et de l'organisation des mails et documents. La première option se chiffre autour des 10.000€ TTC, la seconde la moitié.

Après discussion l'ensemble du conseil est favorable à la mise en place d'un serveur et au choix d'un prestataire extérieur (à priori Altinéa), le Sidec restant bien sur présent sur la maintenance et l'assistance des logiciels métier.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Espace archéologique, demande de subvention à la Draac :

La candidature pour une résidence territoriale avec l'école de Saône (25), 60 heures, a été acceptée et une subvention de 5000€ peut être demandée.

La demande de subvention à la Draac est approuvée à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3.2. Demande d'achat de la parcelle ZD19 :

Mme le maire présente le courrier reçu de M Walle qui souhaiterait acquérir la parcelle ZD19, elle demande à l'assemblée de se prononcer sur cette éventuelle vente.

Cette parcelle étant l'ancienne décharge de Clairvaux, arrêtée en 1995, des renseignements doivent être pris afin de vérifier les conditions pour une éventuelle vente. Par contre, M Walle a pour l'instant une convention pour l'occupation de ce terrain, un bail à plus long terme pourrait lui être proposé.

3.3. Vente du moulin Lépine :

Mme Godin nous confirme sa volonté d'acheter le moulin Lépine au prix de 45.000€ pour le réhabiliter à des fins locatives, particulièrement pour des bureaux professionnels d'une société dont elle est associée. Elle achèterait via une SCI en cours de constitution. Projet également de la création d'un local commercial. Elle confirme ne pas être intéressée par le droit d'eau.

Afin de pouvoir transmettre le dossier chez un notaire une délibération doit être prise.

Précision : le bâtiment de l'ADMR a fait l'objet d'une division de parcelle et restera propriété de la commune. Le CAUE que nous avons questionné sur l'étude de la démolition du moulin n'a pas rendu de projet mais selon les devis demandé le coût (démolition + construction plateforme pour parking et espace vert) s'élèverait autour des 500.000€.

La vente du moulin Lépine à Mme Marie Caroline Godin, via une SCI en cours de constitution avec Nathalie Godin, au prix de 45.000€, avec renonciation au droit d'eau au profit de la commune, frais notarié à la charge des acquéreurs, est approuvée à 10 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions. (abstentions principalement en raison de la non présentation d'un dossier de projet).

3.4. Référent ambroisie :

Un référent ambroisie doit être nommé. Mme le maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite assurer cette fonction.

Aucun conseiller n'est particulièrement intéressé, si c'est possible, on pourrait demander à quelqu'un de la commune sensible à ces questions environnementales de se proposer.

3.5. Social ; lignes directrices de gestion, ratios d'avancement de grade, projets de délibération pour saisine du CT du 14/09 ;

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG). Ces LDG Déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixe des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

Le projet de LDG a fait l'objet d'une saisine du CT (prochain le 14/09) le 19/08 dernier et devra être approuvé par un arrêté.

Afin de pouvoir présenter un dossier d'avancement de grade pour un de nos agents il convenait d'établir les LDG mais aussi de prendre une délibération pour fixer les ratios d'avancement de grade. Compte tenu de la taille de notre collectivité il est proposé de fixer à 100% ce taux.

La délibération proposée pour les ratios d'avancement de grade est approuvée à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Accord de principe pour la saisine du prochain CT sur la révision des délibérations pour le régime indemnitaire, les tickets restaurant, la participation à la mutuelle et à la prévoyance.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES ;

4.1. Vente à la TEC du bâtiment au 5 rue de Parterre ;

La communauté de communes souhaite acquérir le bâtiment de la trésorerie. Il est proposé de discuter de ce point lors d'une réunion de travail.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Courrier de remerciement de l'ADM06 ;

(Suite à la subvention octroyée pour les communes de la Roya)

5.2. Déplacement de la plaque (arbre du souvenir aux tilleuls) ;

5.3. Demande de la FNACA pour nommer une rue ou place « 19 mars 1962 » ;

Lors du dernier conseil l'abattage du frêne vers le pont d'Augeon a été validé ainsi que le réaménagement du parking et la plantation d'un nouvel arbre. On pourrait replacer la plaque qui est aux tilleuls à cet endroit et le nommer place du 19 mars 1962.

Le conseil est favorable à cette solution.

Question est posée sur les permis de construire déposés par Capfun ; Celui pour la pataugeoire et la 1^{ère} piscine est acté (constructions finies), celui pour la grande piscine a été accepté avec pas mal de prescriptions par l'architecte des bâtiments de France, par contre à ce jour pas de permis déposé pour la démolition des structures existantes (accueil...).

Mme le Maire lève la séance à 20h44

Prochain conseil prévu le 14 octobre

Mme le Maire

Le secrétaire